

6.1.5. COQUE

Châssis / Coque : On appelle châssis, le cadre sur lequel sont fixés les organes mécaniques, la cabine et la carrosserie d'un véhicule poids lourd. Certains véhicules sont construits en combinant le châssis et la carrosserie pour former un tout appelé coque.

Dans les carrosseries autoporteuses, le cadre est remplacé par un soubassement. Il comporte, outre les éléments porteurs, tels que support moteur, longerons, traverses, supports des essieux avant et arrière, le plancher du coffre à bagages et les passages de roues. La carrosserie est assemblée par soudure au moyen d'éléments de tôle et de profils en acier, de manière à offrir une grande capacité de charge et une bonne rigidité. Elle présente comme avantages un poids réduit et une production simplifiée. Dans cette conception, il n'est pas possible de découper ni de supprimer des parties sans diminuer considérablement la rigidité.



6.1.5.1. ETAT

6.1.5.1.1. **Détérioration notable** | S |

Arrachement des points de fixation des organes mécaniques et de carrosserie ou déformation d'un élément participant à la rigidité du véhicule.

6.1.5.1.2. Détérioration

Observation à mentionner en cas de détérioration mineur d'une coque ne rentrant pas dans le cadre du point 6.1.5.1.1.

6.1.5.1.3. **Corrosion notable** | S |

Dégradation ou effritement du métal entraînant une réduction significative d'épaisseur de l'élément.

6.1.5.1.4. Corrosion superficielle

Observation à mentionner en cas de corrosion superficielle d'une coque ne rentrant pas dans le cadre du point 6.1.5.1.3.